



# La gestion agricole des biomasses à l'échelle du territoire

**Résoudre l'équation VALORISATION = REGLEMENTATION**

*(pour une valorisation des MAFOR sur les sols agricoles)*

Christophe CASTANIER

Pôle Agriculture Durable (DAAF de La Réunion)



## Une réglementation complexe et multiple

- **CODE RURAL** ⇒ **MFSC**
- **CODE DE L'ENVIRONNEMENT** ⇒ **ICPE**
- **REGLEMENTATION SANITAIRE** ⇒ **SPAn (bio déchets)**



## Une réglementation complexe et multiple

- Producteur ( détenteur ) de déchets / responsable ⇒ élimination ou valorisation finale
- Plan d'épandage (EE) ⇒ déchet
- NORME NFU ( 42-001 / 44-051 ... ) ⇒ déchet
- TRACABILITE
- Mise sur le marché cahiers des charges ⇒ produit
- Méthanisation
- Mise sur le marché AMM ⇒ produit
- Dossier ANSES
- **LA solution...**



## Une réglementation complexe, multiple ...et évolutive...

- Une réglementation qui va évoluer prochainement
- Article 125 de la loi AGEC du 10 février 2020
- Ordonnance relative à la prévention et la gestion des déchets du 29 juillet 2020
- Article 14 : base juridique du SOCLE COMMUN des MFSC
- Projet de décret « SOCLE COMMUN »
  - critères d'innocuité / critères de qualité agronomique / traçabilité et utilisation
- Projets d'annexes du code rural
  - teneurs maximales (critères innocuité)
  - teneurs minimales (critères d'efficacité)
  - valeurs de flux
  - tableaux de contaminants à rechercher en fonction des matières



## Une réglementation complexe, multiple et évolutive...

- Règlement (UE) 2019/1009 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE ⇒ produit (en 2022)
- Règlement UE obligatoire ( matières fertilisantes mises sur le marché UE )
- Mais application facultative au sein des Etats membres
- En pratique : respect du règlement UE ou du décret socle commun
- Attention: boues et FFOM... exclues du règlement UE donc socle commun



## Un accompagnement indispensable

- Le porteur de projet ne peut pas travailler seul au sein de son territoire
- Conseil technique **ET** réglementaire ( cadrage préalable )  
Matières ( gisements ) et voie(s) de valorisation  
↳ **Porté à connaissance réglementaire** indispensable
- Un partenariat à construire sur ces bases
  - maîtriser les gisements
  - éviter les conflits d'usage
  - sécuriser les autorisations administratives
  - .....



## CONCLUSION

### Vers un seul objectif collectif : sécuriser le projet au service du territoire

- TRANSPARENCE dans l'élaboration du projet
- CLARTE dans les objectifs recherchés
- PARTAGE de toutes les informations
- CONSTITUTION d'un groupe technique

Acteurs des filières économiques ( agricoles, urbaines, industrielles,... )

Collectivités territoriales

R & D

Services de l'état

( DRAAF / DAAF, DREAL / DEAL, ARS, DREETS / DEETS, DDT(M), DDCSPP... )



## CONCLUSION

Vers un seul objectif collectif : sécuriser le projet au service du territoire

# MERCI

# Pour les territoires !